



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# L'INFO RAPIDE



Lettre syndicale section CFDT Crédit Mutuel D'Anjou

AGIR ENSEMBLE

FEVRIER 2022

## MINUTE CSE : Déploiement généralisé de l'accueil partagé 2022

La direction a décidé de généraliser la mise en place de l'accueil partagé. Bien que certains considèrent cela comme un « non sujet », cette transformation n'est pas sans conséquences : il ne s'agira plus « de dépanner **ponctuellement** à l'accueil »



La réussite d'un tel projet devra passer par l'adoption des salariés à celui-ci, la prise en compte de leurs remarques & observations, et nécessitera entre autre :

- ✓ D'adapter **réellement** la charge de travail (taille des portefeuilles, objectifs, prise en compte de la diversification et du fractionnement des tâches...)
- ✓ **Valoriser** la polyvalence des salariés (afin que cette nouvelle organisation ne soit pas vécue comme une rétrogradation)
- ✓ Octroyer (en étant proactif) les moyens techniques et humains nécessaires (**avec des équipes locales & de remplacement suffisamment dimensionnées**, ou encore un espace de travail pour chacun...)
- ✓ Accompagner (autrement que vers la sortie) les salariés ne se reconnaissant pas dans cette nouvelle organisation.

Nous serons plus qu'attentif à ce déploiement.

## ACTUALITES : « La règle du compas »



De nombreux salariés nous ont interpellés concernant une « règle du compas ». Cette règle se traduirait ainsi :

« Tu prends un compas, tu traces un cercle d'un rayon de 30 KMS autour de ta RP et tu trouveras alors, généralement au-delà de ce cercle, ta future affectation...et cela même si tu n'as pas exprimé le souhait de bouger ». Cette règle est peut-être fictive (nous l'espérons) mais traduit la vision du terrain. En résulte des salariés aigris et fatigués (ceux qui ont subi ces mutations imposées et généralement lointaines de leur RP) et des salariés inquiets pour leur avenir (ceux qui observent ces mutations). Il est louable à la direction de souhaiter dynamiser des carrières, mais cela ne doit pas se faire au détriment des salariés, ni aller à l'encontre des valeurs et objectifs de l'entreprise (cf. accord QVT).

## FOCUS : La charge de travail



Nombreux d'entre vous nous ont alerté sur la charge de travail, qui ne cesse d'augmenter. De multiples mutations, évolutions, transformations bouleversent régulièrement l'organisation du travail de chacun. Gérer les problèmes de surcharge (ou de sous-charge) de travail est **un enjeu d'efficacité et de santé au travail**. Cela impose d'anticiper et planifier la charge de travail des équipes **mais aussi de la suivre et de l'ajuster** afin d'éviter une dégradation des conditions de travail. Réguler la charge de travail **c'est pour l'entreprise respecter ses obligations** et rendre compatible contraintes & ressources.

ADHÉREZ À LA CFDT !



**Vos représentants CFDT :** Aurélien Leon  
Paule Yvray - Yves Brebion - Sophie Rosin  
Emmanuel Hervé - Caroline Laniepce  
Laurent Vignaud - Stéphanie Desnous  
Mélanie Barbault